

RÈGLEMENT KLASSMARK

- ✓ Ce règlement explique les conditions de participation aux événements Klassmark et leurs caractéristiques.
- ✓ Participer à un événement organisé par Klassmark implique l'acceptation de toutes les mesures environnementales et durables pour enrayer l'urgence climatique.
- ✓ Tous les aspects techniques sont à retrouver dans les fiches techniques sur le site officiel de l'événement.
- ✓ Le présent règlement peut être corrigé, modifié ou amélioré à tout moment par l'organisation, ainsi que les horaires, parcours et fiches techniques de chacune des épreuves.
- ✓ L'inscription implique l'acceptation et l'autorisation de la politique d'annulation et de modification de l'inscription et de l'événement.
- ✓ La réalisation de l'inscription vaut acceptation d'avoir été préalablement informé du parcours et des fiches techniques.
- ✓ L'inscription implique l'acceptation du cadeau officiel et de toutes les prestations.
- ✓ La réalisation de l'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1. NO NATURE NO FUTURE

- 1.1** Les tests se déroulent dans des milieux naturels fragiles et sensibles. Il est de notre devoir de ne laisser aucune trace derrière nous.
- 1.2** Les événements se déroulent dans des environnements naturels uniques. Les participants doivent conserver et préserver l'environnement et se conformer à la réglementation en vigueur dans chaque domaine.
- 1.3** Les participants doivent respecter la faune et la flore. La préférence sera donnée aux troupeaux d'animaux rencontrés pendant le cours.
- 1.4** Les événements se déroulent dans des milieux naturels et d'élevage. La préférence sera donnée aux troupeaux d'animaux trouvés le long du parcours.
- 1.5** Les événements se déroulent dans des milieux naturels et agricoles, la préférence sera donnée à leurs agriculteurs.
- 1.6** Les événements se déroulent dans des milieux naturels, la grande majorité avec des propriétés, la préférence sera donnée aux propriétaires.
- 1.7** Chaque participant doit agir de manière responsable et se comporter de manière exemplaire face à toute adversité.
- 1.8** Les participants ne peuvent sortir des limites des sentiers balisés.

- 1.9 Les participants doivent respecter les rangs, les barrières et tous types de clôtures liés à la sécurité du bétail ou des fermes privées.
- 1.10 L'élimination par un participant d'emballages de sticks, de gels énergétiques ou de tout résidu, y compris les écorces de fruits, entraîne l'expulsion immédiate.
- 1.11 Il est strictement obligatoire de recycler correctement dans toutes les zones de ravitaillement.
- 1.12 Toute action irrespectueuse envers l'environnement, la faune ou la flore entraînera l'expulsion automatique à jamais. Attention : tolérance zéro !

2. RUNNERS FOR RUNNERS

- 2.1 Les participants doivent donner la priorité à l'éthique, à la camaraderie et au respect de l'environnement avant le concours.
- 2.2 Si un participant, une tierce personne ou un animal est en danger, il est obligatoire de lui porter secours.
- 2.3 Les participants à la course doivent alerter le point de contrôle ou de ravitaillement le plus proche de tout type d'incident.
- 2.4 Si les participants qui ont prêté leur aide ont perdu beaucoup de temps, le directeur de course évaluera la situation et prendra les décisions correspondantes.
- 2.5 En cas d'urgence, les participants doivent appeler l'un des deux numéros de téléphone indiqués sur le badge de la course. Il s'agit uniquement de numéros de téléphone d'urgence.
- 2.6 En cas d'urgence, dans les zones non couvertes, les coureurs doivent appeler et activer le 112.

3. CLIMATE EMERGENCY

- 3.1 Les participants doivent être conscients que le changement climatique dans lequel nous vivons rend les prévisions météorologiques difficiles et nous devons savoir si l'organisation décide d'annuler l'événement à la dernière minute.
- 3.2 La lutte contre le réchauffement climatique est notre priorité, c'est pourquoi nous éviterons de donner ou de faire cadeau aux participants de tout emballage, produit ou matériau dérivé de combustibles fossiles.
- 3.3 Pour cette raison:
 - 3.3.1 Vous ne donnerez aucun emballage jetable. (Vous pourrez acheter un kit réutilisable)
 - 3.3.2 Aucun sac de participant ne sera remis. (Nous vous remettrons le dossard, l'épingle à nourrice et le cadeau officiel en main)
 - 3.3.3 Aucune boisson sucrée provenant d'entreprises polluantes ne sera distribuée. (Tout ce qui est donné est bio et 100% naturel de proximité)

4. INSCRIPTION

- 4.1 La place n'est définitivement attribuée au participant que lorsque le paiement n'est pas effectif.
- 4.2 Une fois le numéro BIB acheté, il n'est pas transférable d'une année sur l'autre.
- 4.3 Une fois le paiement formalisé, le montant ne sera remboursé.

- 4.4 L'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement jusqu'à avant le départ si l'intégrité physique des participants est en danger en raison des conditions météorologiques ou en raison d'une aggravation de la situation pandémique dans la région.
- 4.5 L'organisation n'est pas responsable des dépenses supplémentaires liées à l'inscription telles que l'hébergement ou les déplacements en cas d'annulation de l'événement.
- 4.6 Si la situation l'exige, l'organisation peut apporter les modifications suivantes :
 - a) Modifier les itinéraires
 - b) Activer les itinéraires alternatifs
 - c) Modifier les heures de départ
- 4.7 En cas de blessure justifiée, un certificat médical peut être présenté et un changement de nom du participant peut être effectué. Un e-mail doit être envoyé (info@klassmark.com).
- 4.8 Aucun changement de nom ou de distance ne sera effectué une semaine avant l'épreuve.
- 4.9 Les inscriptions seront closes une fois la limite de participants ou la date limite annoncée dépassée.
- 4.10 En cas d'inscription de dernière minute (une semaine avant le début de l'événement), la taille du cadeau demandé n'est pas garantie.
- 4.11 L'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de participants.
- 4.12 L'organisation n'est pas responsable des relations contractuelles entre les participants et les services externes.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 5.1 Tous les participants doivent être majeurs le jour de l'événement, sinon, il est obligatoire de présenter l'"autorisation des mineurs" que vous trouverez dans la section des documents.
- 5.2 Les participants prennent part à l'événement volontairement et sous leur propre responsabilité. Pour cette raison, l'organisation et la société organisatrice, la municipalité, les collaborateurs et les employés, les sponsors et les autres participants sont libérés de toute responsabilité.
- 5.3 Les participants acceptent automatiquement la "clause de non-responsabilité et le certificat d'aptitude" et la "déclaration de santé responsable concernant le Covid-19" qui informe des risques liés à la participation et exclut la responsabilité de l'organisation en cas d'incident, d'accident ou de contagion découlant de la participation.
- 5.4 Le participant, lors de son inscription, accepte tous les points du présent règlement. Le non-respect de l'une d'entre elles entraînera l'expulsion automatique.

6. DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Le cours est ouvert à d'autres utilisateurs, vélos, véhicules, tracteurs, etc. Les participants doivent respecter le code de la route en vigueur et rouler avec prudence à tout moment.
- 6.2 En cas de panne ou de tout autre incident, des numéros de téléphone sont indiqués sur la plaque signalétique pour contacter l'organisation.
- 6.3 Une fois le temps maximum pour terminer le parcours dépassé, tous les services de la course seront désactivés.
- 6.4 Seuls les participants peuvent bénéficier d'une assistance extérieure sur les zones de ravitaillement.

7. RETRAITS

- 7.1** Les participants qui décident d'abandonner devront se retirer à l'un des points de contrôle ou de ravitaillement. Seule une blessure grave justifiera l'abandon du participant à un autre point du parcours.
- 7.2** L'organisation s'engage à ne ramener les participants au point de départ de la course que lorsqu'ils ont abandonné à un point de contrôle ou de ravitaillement avec accès motorisé.
- 7.3** L'organisation se réserve le droit de ramener les participants au point de départ une fois qu'ils ont terminé la course, afin d'assurer le développement optimal de la course.
- 7.4** Les participants qui décident d'abandonner la course devront le communiquer à l'organisation.

8. ITINÉRAIRE ET MARQUAGE

- 8.1** Il est obligatoire de suivre à tout moment le parcours marqué par des bandes ou, selon la course, avec votre GPS.
- 8.2** Si, pour une raison quelconque, vous quittez le cours à un moment quelconque, il est obligatoire de le reprendre à l'endroit exact où vous l'avez quitté.

9. LE MATÉRIEL ET LES VÊTEMENTS

- 9.1** Il est de la responsabilité de chaque participant d'emporter le matériel approprié pour faire face à la course.
- 9.2** Les participants ont le devoir de porter les chaussures et l'équipement corrects en fonction des conditions techniques de la course et des conditions météorologiques.
- 9.3** L'organisation se réserve le droit d'empêcher le départ ou d'arrêter tout participant qui ne dispose pas de l'équipement nécessaire.
- 9.4** L'organisation recommande que tous les participants, pendant le déroulement de la course, aient à manger et à boire. Il est également recommandé d'utiliser un écran solaire si les conditions d'exposition l'exigent.
- 9.5** L'organisation n'est pas responsable des objets perdus ou oubliés pendant le développement du test.

10. SANCTIONS ET DÉCHÉANCES

- 10.1** Le format et les catégories attribués dépendront de chaque distance. Vous pouvez consulter les informations dans les fiches techniques.
- 10.2** Si une catégorie compte moins de cinq participants, elle sera annulée.
- 10.3** L'âge du participant au 31 décembre de l'année en cours sera pris en compte.
- 10.4** Les prix sont cumulatifs.
- 10.5** Il sera indispensable d'être présent à la remise des prix pour recevoir le trophée, la médaille ou le cadeau.

10.6 Développement d'événements en équipe :

- 10.6.1 Les participants aux épreuves par équipes doivent terminer le circuit avec leur partenaire ou leur équipe, en franchissant ensemble les points de contrôle et la ligne d'arrivée. Dans le cas contraire, l'équipe sera disqualifiée et hors compétition.
- 10.6.2 Si l'un des membres de l'équipe part et que l'autre continue, il ne sera en aucun cas classé comme individuel.
- 10.6.3 Le directeur de l'épreuve peut appliquer les sanctions qu'il juge appropriées après avoir évalué chacune des situations.

11. COLLECTE DES DOSSARDS

- 11.1 L'organisation peut disqualifier tous les participants qui ne respectent pas les règles pendant le déroulement de l'événement.
- 11.2 Les pénalités seront convenues par l'organisation. Le directeur de l'événement infligera la sanction correspondante en fonction de la gravité des faits.
- 11.3 L'organisation expulsera tout participant qui manifeste ou a un comportement violent envers un autre coureur, officiel ou public.
- 11.4 L'organisation expulsera tout participant qui ne franchira pas tous les postes de contrôle et de ravitaillement.
- 11.5 L'organisation expulsera tout participant ayant une attitude irrespectueuse envers l'environnement, la faune ou la flore.
- 11.6 Le directeur de l'événement se réserve le droit d'évaluer chaque action individuellement et de modifier les paramètres énoncés ci-dessus.

12. RAMASSAGE DES BAVOIRS

- 12.1 Pour retirer le dossard de l'épreuve, il sera indispensable que le participant s'identifie. Par conséquent, il sera obligatoire de présenter une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire ou passeport), la carte de la fédération en cas d'être fédéré et l'« avis de non-responsabilité et certificat d'aptitude physique » et la « déclaration de santé responsable concernant le Covid- 19' signé.
- 12.2 Pour récupérer le dossard d'une tierce personne, il sera nécessaire de remettre le « avis de non-responsabilité et certificat d'aptitude » et la « déclaration de responsabilité de santé vis-à-vis du Covid-19 » signés par la personne concernée, ainsi qu'une photocopie du Carte d'identité et carte de fédération en cas de fédération.
- 12.3 L'adhérent a le devoir de connaître les conditions de couverture de son assureur ou de son entité fédérative.
- 12.4 La revente des frais d'inscription et la participation conséquente avec le dossard d'une autre personne peuvent entraîner des pénalités tant pour le vendeur que pour l'acheteur ; et la possibilité de prendre des mesures contre les deux.

13. LA PROTECTION DES DONNÉES

- 13.1 Conformément à la loi organique 15/1999 du 13 décembre, toutes les données des participants seront incluses dans un fichier privé appartenant aux organisateurs, dans le seul but de gérer l'événement.

14. DROITS DE L'IMAGE

- 14.1** Tous les participants renoncent à leur droit à l'image pendant la course.
- 14.2** L'organisation peut utiliser les images de la course pour des raisons d'intérêt personnel.
- 14.3** Le droit à l'image est un droit reconnu par l'article 18.1 de la Constitution et réglementé par la loi 5/1982 du 5 mai sur le droit à l'honneur, à la vie privée et familiale et à l'image de soi, ainsi que par l'application de la loi 15/1999 du 13 décembre 1999 sur la protection des données à caractère personnel.
- 14.4** L'acceptation du présent règlement implique que le participant autorise KLASSMARK à prendre des photos et à filmer sa participation et donne son consentement à la diffusion et à l'exploitation commerciale et publicitaire de toutes les images prises pendant la manifestation sans pouvoir recevoir aucune compensation financière. En aucun cas, ils ne seront utilisés à d'autres fins que celles indiquées.

15. L'ACQUITTEMENT DES RESPONSABILITÉS ET LE CERTIFICAT D'APTITUDE

- 15.1** Que j'ai lu et que j'accepte pleinement les règles et règlements.
- 15.2** Que je suis sûr d'être bien préparé physiquement et psychologiquement pour la course car j'ai suivi les contrôles médicaux appropriés pour m'assurer que je suis en bonne santé et que je ne souffre d'aucune maladie, allergie, défaut physique, blessure ou affection cardio-respiratoire qui pourrait décourager ma participation.
- 15.3** Que je suis pleinement conscient de la difficulté, du parcours, du profil et de la distance de la course car je l'ai préalablement consultée sur le site internet.
- 15.4** Que je suis conscient que ce type de course comporte un risque pour les participants. C'est pourquoi je participe volontairement et sous ma propre responsabilité, en assumant tous les risques et conséquences découlant de ma participation. Par conséquent, j'exonère l'organisation, les collaborateurs, les sponsors et les autres participants de toute responsabilité pour tout dommage physique ou matériel qui pourrait survenir à ma personne ; je renonce donc au droit de déposer une plainte ou d'intenter une action en justice contre ceux annoncés.
- 15.5** Que je possède des connaissances et des compétences techniques suffisantes pour assurer ma propre sécurité, en tenant compte de l'environnement naturel et des conditions d'autonomie de la course.
- 15.6** Que je dispose des équipements sportifs et de sécurité nécessaires pour l'événement. Je garantis que le matériel est en bon état, que j'ai les connaissances nécessaires pour l'utiliser correctement et que je l'emporterai avec moi pendant toute la durée de la manifestation.
- 15.7** Que je m'engage à respecter les règles et les protocoles de sécurité établis par l'organisation, ainsi qu'à maintenir un comportement responsable qui n'augmente pas les risques pour mon intégrité physique ou mentale. Je suivrai les instructions et respecterai les décisions prises par les responsables de l'organisation (juges, médecins et organisateurs).
- 15.8** Que j'autorise les services médicaux de la course à effectuer tout traitement ou action qu'ils jugent approprié à tout moment pendant la course. J'accepte d'abandonner la course et de permettre mon hospitalisation, s'ils le jugent nécessaire pour ma santé.
- 15.9** Que j'autorise l'organisation de la course à prendre et à utiliser les photographies, les films ou les enregistrements qui sont réalisés, pour autant qu'ils soient exclusivement liés à ma participation à cet événement, et à ne recevoir aucun type de compensation en retour.
- 15.10** Qu'avant ou pendant l'événement, je ne consommerai pas de substances interdites, considérées comme du dopage par les différentes fédérations. L'organisation peut faire passer un contrôle antidopage à tout participant.
- 15.11** Que je suis conscient que mon badge est personnel et non transférable, par conséquent je ne le donnerai ni ne le vendrai à personne. Cela inclut l'hypothèse qu'ils ne pourront peut-être pas assister à la course.
- 15.12** Que je m'engage à suivre les lignes directrices générales du respect des autres et de l'environnement, telles qu'elles sont énumérées ci-dessous :
- a) de transiter avec prudence et dans le respect du code de la route, sur les voies, chemins et routes ouverts à la circulation.
 - b) Transit, petit à petit, en présence de personnes, d'animaux ou de véhicules.
 - c) Ne pas provoquer d'altérations dans les processus naturels et le fonctionnement des écosystèmes.
 - d) Ne pas détériorer les ressources biotiques, géologiques, culturelles ou générales de l'environnement.
 - e) Éviter ou éviter les zones environnementales sensibles.
 - f) Pour satisfaire les besoins physiologiques dans des endroits optimaux ou, en tout cas, hors des points d'eau et loin des lieux de passage ou de rassemblement des personnes.
 - g) N'allumez pas de feu et ne provoquez pas de risques d'incendie.

- h) Ne pas utiliser ou installer tout type de structure ou d'élément qui laisse une marque permanente sur l'environnement.
- i) Ne pas jeter ou laisser d'objets ou de déchets solides ou liquides en dehors des lieux spécifiquement désignés pour la collecte de ceux-ci.
- j) Ne pas quitter l'itinéraire balisé.
- k) Fermer les portes ou les fils pour le bétail, que je suis obligé d'ouvrir en chemin.

16. PROPRE COUVERTURE D'ASSURANCE

- 16.1** Soins de santé et médico-chirurgicaux illimités, jusqu'à 18 mois.
- 16.2** Frais de transfert ou d'évacuation illimités vers le centre de soins convenu.
- 16.3** Coûts du matériel orthopédique, jusqu'à 70 %.
- 16.4** Traitements de rééducation illimités, jusqu'à un maximum de 18 mois.
- 16.5** Indemnisation pour invalidité absolue et partielle due à un accident de sport jusqu'à 12.025€.
- 16.6** Indemnisation en cas de décès suite à un accident de sport jusqu'à 6,015 €. La notification d'un accident sportif doit être le même jour que l'événement sportif.
- 16.7** Indemnisation en cas de décès des suites d'un accident de sport sans cause directe jusqu'à 1 805 €.
- 16.8** La prise en charge des soins de santé ou médico-chirurgicaux ne se fera que dans les centres de soins organisés par l'assurance.